

Appel à projets clôturé

ARTICLE 1 - Organisateur et objectifs généraux de l'appel à projets

La Fondation en quelques mots

Créée statutairement en 2020 par la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, UIMM Lyon, le Rectorat de l'Académie Régionale et l'Université de Lyon en réponse au PIA3, la Fondation ILYSE – Industrie Lyon Saint-Etienne - est opérée dans le cadre du programme TIGA – Territoire d'Innovation de Grande Ambition.

Abritée par la Fondation pour l'Université de Lyon, Ilyse œuvre à la redécouverte de nos industries locales dans le but de tisser un lien de proximité, une culture industrielle commune entre sites de production et les habitants des territoires métropolitains de Lyon et de Saint-Étienne.

Il s'agit donc de développer la connaissance et la visibilité des activités de production, des métiers, des formations et des transformations positives de l'industrie auprès des :

- Jeunes en cours d'orientation, d'étude ;
- Personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle ;
- Habitants des métropoles notamment en proximité des bassins industriels.

Présidée par Marc Chassaubéné, Vice-président de Saint-Étienne métropole en charge de la culture, du design et du numérique, adjoint à la ville de Saint-Étienne, Ilyse a pour vocation de fédérer les acteurs du territoire dans une structure commune et collaborative afin de déployer par appels à projets, des actions massifiées destinées à promouvoir et à faire préférer l'industrie.

Ses Objectifs

L'enjeu pour la fondation ILYSE est de **démultiplier l'impact d'actions faisant redécouvrir l'industrie**. Non opérante, Ilyse n'est pas un outil d'émergence de projets. Elle a pour objectif d'aider à la **massification et à l'essaimage sur les territoires de projets prototypés, testés et sélectionnés** dans le cadre des appels à projets qu'elle publie.

En outre, Ilyse souhaite répondre au besoin de **mise en réseau et d'animation** des communautés d'**acteurs de la médiation et de la transformation positive de l'industrie** sur les territoires. Ceci en vue de **mieux articuler entre elles les actions soutenues et déployées** et donc de maximiser leur impact du point de vue des publics ciblés.

Dans cette optique, Ilyse souhaite soutenir des projets :

- > **Coconstruits** et non des projets coexistants afin de créer une dynamique territoriale d'acteurs interdisciplinaires et complémentaires dans une logique de « parcours bénéficiaire » ;
- > **Pour reconnecter**, donner à voir, à mieux connaître, à vivre l'industrie en proximité ;

Nos fondateurs



- > **Générateurs d'impact.** Elle veillera ainsi à soutenir la massification et l'essaimage des actions impactantes de médiation industrielle en cohérence sur un territoire donné ;
- > **Equitables** car adressés à tous les publics, sans distinction ; en ayant une attention particulière à ceux qui sont moins dotés / ciblés par les initiatives existantes.

En cela, la fondation ILYSE ne souhaite pas :

- > **Se substituer** - c'est-à-dire financer des dispositifs actuels à périmètre constant ou déjà financés par ailleurs ;
- > **Se disperser** - en d'autres termes soutenir des actions déconnectées les unes des autres ;
- > **Se diluer** - autrement dit encourager des initiatives non-pérennes ;
- > **Se Superposer** - c'est-à-dire ne cibler que des bénéficiaires déjà bien dotés par les politiques publiques actuelles.

ARTICLE 2 - Champ d'application

Le présent document a vocation à s'appliquer au candidat à un appel à projets lancé par la fondation ILYSE, puis au bénéficiaire d'un financement alloué par fondation ILYSE en vue de la réalisation d'un projet sélectionné dans le cadre de cet appel à projets. Le budget global prévisionnel alloué à cet appel à projets (tous lots confondus) est de 400 000 euros sur deux ans.

Conditions d'éligibilité d'un projet

Seront éligibles au financement de la Fondation, les projets :

- > Portés par des acteurs et groupements d'acteurs publics et privés, des associations ou encore des centres de recherche ;
- > Remplissant les critères d'éligibilité de la grille de notation listés ci-après.

Dans le cas où la fondation ILYSE sélectionne un projet mais n'affecte pas le montant demandé, le porteur de projet sera informé et aura la possibilité d'accepter ou de refuser.

Remarques

La fondation ILYSE ne subventionne pas les projets portés par :

- > Des organisations à caractère religieux ou politique ;
- > Des structures siégeant au Comité Stratégique de la Fondation ou au Comité des Experts de l'appel à projets. Ces dernières peuvent néanmoins être désignées partenaires. Dans ce cas elles ne pourraient pas participer aux votes de sélection des projets à soutenir ;
- > Des organisations financées au-delà de 50% de leur budget de fonctionnement par une structure membre du Comité Stratégique ;
- > Une structure qui a déjà bénéficié du soutien d'Ilyse pour le même projet.

ARTICLE 3 - Thème de l'appel à projets

La thématique de cet appel à projet de la fondation ILYSE est :

« L'industrie pour les 11 – 16 ans, tout un monde à (re-)découvrir ! »

Le milieu industriel, ses métiers, ses enjeux, les formations qui y préparent sont au mieux méconnus, au pire dépréciés par nombre de jeunes en âge de s'orienter. Or les activités productives, essentielles à notre quotidien, à la vitalité économique de nos territoires représentent un pourcentage significatif des emplois sur les métropoles de Lyon et de Saint-Etienne. Elles concernent des entreprises de tailles et de secteurs très variés et les compétences recherchées tout comme les conditions de travail, sont en constante évolution.

Pour faire le choix de l'industrie dans son orientation scolaire et professionnelle futures, il faut donner à voir aux jeunes, aux moments clés du choix de leur formation, des perspectives dans le secteur industriel. La fondation ILYSE porte une ambition très forte pour cela : soutenir au travers de son appui financier des porteurs de projets qui feront de l'industrie une perspective professionnelle attractive dès le collège.

ARTICLE 4 - Calendrier - date et heure limites de remise des projets

Deux appels à projets sont diffusés par an suivant les thématiques plébiscitées par les membres du Comité Stratégique (orientation, insertion, culture industrielle...). Les dates exactes seront communiquées sur le site de la fondation ILYSE.

Dans le cas de l'appel à projets « **L'industrie pour les 11 – 16 ans, tout un monde à [re]découvrir !** », le calendrier préétabli est le suivant :

1. Diffusion de l'appel à projets : **Semaine du 22 novembre 2021** à l'occasion de la semaine de l'industrie ;
2. Fin de dépôt des dossiers de candidature : **Le 10 janvier 2022 à 23h59 (heure de Paris)** ;
3. Présélection des projets nominés par le comité de sélection : **Semaine du 1er février 2022** ;
4. Audition des nominés par le Comité Stratégique : **Le 8 février 2022 à Saint-Étienne** (lieu à confirmer).

Si vous candidatez au présent appel à projets, merci de bloquer cette date dans votre agenda. Si le porteur de projet ne participe pas, ou n'est pas représenté à l'audition par le Comité Stratégique, la candidature sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 - Jury et critères d'évaluation des projets

Jury

Les projets soumis dans le cadre des appels à projets diffusés par la fondation ILYSE seront :

1. Notés d'après une grille d'évaluation renseignée par la Déléguée générale. Segmentée en critères d'éligibilité, de notation et bonus, cette grille est instruite d'après les informations reportées dans les dossiers de candidatures par les porteurs de projets. Des informations complémentaires pourront être demandées lors de l'instruction de cette phase et devront être fournies dans un délai imparti de

- 4 jours ouverts à la fondation ILYSE ;
2. Présélectionnés par un Comité d'Experts composé de cinq membres désignés au sein des structures des membres du Comité Stratégique d'Ilyse et, si nécessaire, de personnalités externes qualifiées et reconnues pour leur expertise et leur connaissance du terrain sur le sujet de l'appel à projets ;
 3. Sélectionnés en phase finale par les membres du Comité Stratégique rassemblés en jury devant lequel chaque porteur de projet présélectionné par le Comité d'Experts pourra pitcher.

En cas d'égalité lors du vote final, la voix du président compte double.

Critères d'évaluation des projets

1. Critères d'éligibilité :

Les projets ne respectant pas les critères ci-dessous seront éliminés d'office :

- > Présentation de l'ensemble des pièces requises dans le dossier de candidature ;
- > Implication au minimum d'un partenaire industriel, lettre ou courriel attestant de cet engagement à l'appui ;
- > Financement sollicité auprès d'Ilyse supérieur ou égal à 60K€ sur les deux ans du projet et ne dépassant pas 40% du budget global de l'opération (soit un projet d'un montant global de 150K€ sur 2 ans au minimum) ;
- > Déploiement sur les territoires des métropoles de Lyon et / ou de Saint-Étienne.

2. Critères de notation :

● L'adéquation du projet avec les enjeux et objectifs d'Ilyse

Seront ainsi observés et notés la capacité du projet, sur deux ans à :

- > **Massifier** les actions de médiation industrielle : nombre de bénéficiaires touchés (valeur relative par rapport à l'existant et en valeur absolue) ;
- > **Essaimer** les dispositifs existants tournés vers les activités de production sur les bassins industriels des métropoles de Lyon et de Saint-Étienne (valeur relative par rapport à l'existant et en valeur absolue) ;
- > **Renforcer le lien de proximité** entre les bénéficiaires et les industriels de leur bassin ;
- > **Être concerté et à s'intégrer** dans une dynamique partenariale en cohérence avec l'écosystème du bassin dans une logique de « parcours bénéficiaire » (diversité des partenaires consultés et impliqués dans le projet) ;
- > **Dégenrer** la perception des métiers et des milieux industriels ;
- > Ouvrir l'industrie à des **publics empêchés** ;
- > **Intégrer les prescripteurs**, parties-prenants connexes (parents, enseignants...) ;
- > **Permettre de « faire de ses mains ».**

● La cohérence entre les ambitions du projet et les moyens mis en œuvre

Sera en outre évalué si :

- > La **dimension** du projet correspond aux objectifs énoncés (ex : mise en cohérence entre le nombre de bénéficiaires, de bassins ciblés et les moyens, les partenaires) ;
- > Le porteur a la capacité de rendre le projet **visible** (dispositif et ressources dédiées à la communication autour du projet) ;

- > Le porteur de projet a la capacité de mesurer la **satisfaction** des bénéficiaires et des industriels impliqués dans le projet ;
- > Le projet peut être rapidement **mis en œuvre** ;
- > **L'adéquation** entre les ressources humaines, l'environnement organisationnel et les besoins du projet ;
- > Le porteur a la capacité **d'autofinancer** le projet à 3 ans au regard du financement demandé. Démonstration de la pérennisation de l'opération par un business plan du projet à 3 ans étayé.

• **Des critères bonus**

En complément, les évaluateurs pourront attribuer quelques points complémentaires au titre d'un projet « coup de cœur » ou de la participation du porteur à l'Atelier de lancement de l'appel à projets

ARTICLE 6 - Dossier de candidature et dépôt

Publicité

La publicité de l'appel à projets est assurée par la publication du lien d'accès au dossier de candidature sur le site de la fondation ILYSE. A défaut, il sera relayé sur les réseaux sociaux, transmis par courriel aux acteurs qui auront manifesté leur intérêt par auprès d'Ilyse et de ses partenaires.

Remarques

- > Renseigner et signer le dossier de manière dématérialisée ;
- > Ne pas le rédiger manuellement ;
- > Répondre de manière claire et synthétique à l'ensemble des points ;
- > Utiliser la rédaction à la troisième personne du singulier.

Les pièces suivantes doivent être jointes au dossier de candidature :

- > Attestation de création (Journal Officiel) ;
- > Statuts de la structure en vigueur ;
- > Composition du Conseil d'Administration ;
- > Dernier rapport activité de la structure (datant de moins de deux ans) ;
- > Comptes annuels N-1 et N-2 ;
- > Présentation détaillée du projet et de l'utilisation des fonds ;
- > Budget prévisionnel du projet à 3 ans (modèle fourni à compléter) ;
- > RIB ;
- > Logo ;
- > Une lettre ou un courriel émanant d'au moins un partenaire industriel attestant de son engagement dans le projet.

Attention, les candidatures doivent être adressées avant la date précisée en article 4.

Seuls les dossiers dûment complétés et retournés dans les délais demandés feront l'objet d'une notation et d'une présentation auprès des Comités habilités à rendre une décision. Tout dossier de candidature reçu après la date limite de réception est rejeté sans être analysé.

La fondation ILYSE se réserve le droit de demander la production de tout autre document complémentaire nécessaire à l'instruction du dossier présenté. Si l'équipe de permanents constate que le dossier n'est pas complet, n'est pas conforme aux exigences de présentation ou que la présentation du budget ne respecte pas les conditions, elle peut décider de **laisser un délai de 4 jours ouvrés** aux candidats concernés pour compléter ou corriger leur dossier de candidature et le renvoyer à la Fondation.

Six projets au maximum seront retenus en phase finale en fonction du présent règlement, du budget consacré à l'opération et selon avis du jury.

ARTICLE 7 - Déroulement de la procédure de sélection

Le processus de sélection des projets comprend cinq étapes au cours desquelles interviennent les différentes instances de la Fondation.

Tout d'abord le Comité stratégique choisi le domaine du futur appel à projet : Orientation/Emploi, Culture Industrielle... ; et désigne des « Experts » au sein de leurs structures complétées, si besoin, par des personnalités externes.

Le Comité d'Experts formé propose des sujets en lien avec le domaine choisi et en cohérence avec des problématiques terrain rencontrées par les industriels et les cibles concernées. Enfin, le Comité Stratégique valide le sujet définitif de l'appel à projet.

S'en suivent les différentes étapes qui jalonnent l'instruction de l'appel à projets :

- > **Etape 1 : La phase de publicité** de l'appel à projets durant laquelle l'équipe des permanents réceptionne les dossiers de demande de subvention ;
- > **Etape 2 : L'équipe des permanents vérifie le respect des conditions d'éligibilité** énoncées. Elle réalise une présélection des dossiers en appliquant la grille de notation en vigueur étayée d'un rapport synthétique à présenter au Comité d'Experts ;
- > **Etape 3 : Le Comité d'Experts effectue une analyse des dossiers éligibles** et rend un avis favorable ou défavorable en vue de la présentation des finalistes au Comité Stratégique ;
- > **Etape 4 :** Une audition des finalistes durant laquelle les candidats viennent présenter leur projet se déroule auprès du Comité Stratégique. Chaque candidat disposera d'une **durée maximum de 10 minutes pour soutenir son projet**. Au terme de la séance, le Comité Stratégique sélectionne les projets éligibles.
- > **Etape 5 :** A la suite de la sélection du Comité Stratégique, l'équipe des permanents communique la décision aux porteurs de projet, ainsi que les commentaires anonymisés du jury. Les décisions seront communiquées uniquement par courriel.

A chacune de ces étapes un dossier de demande de subvention est susceptible de recevoir une réponse négative. Dans tous les cas, les raisons du refus sont communiquées au porteur du projet.

ARTICLE 8 - Conditions de versement

Les versements des financements auprès des projets retenus sont échelonnés selon des règles strictes permettant un contrôle de l'utilisation de la subvention. Ces règles sont les suivantes :

- 50% au lancement du projet (signature de la convention)
- 30% à 12 mois si les conditions de bilan sont respectées.
- 20% à 18 mois si les conditions de bilan sont respectées.

A titre d'exemple : un projet dont le budget global est estimé à 240K€ sur 2 ans sera doté comme suit :

Lancement N1	+ 6 mois	+ 12 mois	+ 18 mois	+ 24 mois
Versement TR1	Bilan intermédiaire	Bilan & Visite terrain Versement TR2	Bilan intermédiaire Versement TR3/3	Bilan & plan de pérennisation
50% global soit 48K€		30% global soit 29K€	20% global soit 19K€	Valorisation complémentaire du projet par Ilyse

Suivi

Chaque projet sélectionné par la fondation ILYSE fait l'objet d'une Convention de Mécénat avec la Fondation pour l'Université de Lyon, fondation abritante, fixant ainsi les règles du partenariat. Outre les aspects juridiques classiques, elle mentionne les obligations du porteur du projet en termes de communication, de mesure de satisfaction de publics, de suivi et de bilan du projet.

Pour chaque projet, un parrain, membre du Comité d'Experts est nommé. Le suivi est formalisé par l'envoi d'un compte-rendu semestriel par le porteur de projet, une visite annuelle d'un membre de l'équipe permanente et du parrain. A la fin de l'engagement, le plan de pérennisation de l'action doit être transmis.

Principes de déblocage des fonds

Les tranches 2 et 3 seront débloquées uniquement si la note de l'évaluation liée à la grille de suivi du projet est comprise entre 5 et 10. En cas de note inférieure à 5, la tranche suivante sera débloquée seulement lorsque les éléments rectificatifs seront produits / objectifs annoncés seront atteints ; ce dans un délai maximum de 3 mois.

En cas de non-respect des engagements du règlement et des objectifs, la fondation ILYSE peut décider de ne pas débloquent l'intégralité des fonds ou d'interrompre les versements. Dans le cas d'un versement partiel, il sera calculé sur la base du prorata des objectifs quantitatifs réalisés par rapport à ceux annoncés.

ARTICLE 9 – Communication

La fondation ILYSE autorise les structures lauréates à apposer son logo et les éléments de communication qu'elle leur aura transmis sur l'ensemble des supports de communication relatifs au projet lauréat subventionné, sous réserve du respect strict des chartes graphiques communiquées par la fondation ILYSE. Il est précisé que les logos et autres droits de propriété intellectuelle détenus par la fondation ILYSE resteront sa propriété, sans qu'il ne puisse être conféré aux organisations lauréates de droits autres que ceux définis ci-avant.

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser et diffuser leurs images (via des supports papier et digitaux) et les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives.

Ils renoncent, uniquement pour les besoins de cet appel à projets, à revendiquer tout droit sur leur image, et acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion du comité stratégique et de la remise des prix.

Le porteur de projet pourra être invité à présenter les résultats de son projet à un événement de la fondation ILYSE. Le projet sera mentionné sur le site de la Fondation et pourra faire l'objet d'actualités, de publications sur les réseaux sociaux et autres supports de la Fondation.

ARTICLE 10 - Modification et annulation de l'appel à projets

La fondation ILYSE se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler cet appel à projets, sans formalité judiciaire et sans mise en demeure. La fondation ILYSE ne pourra voir sa responsabilité engagée à ce titre et aucun remboursement, ni indemnité d'aucune sorte, ne seront dus aux candidats. Les éventuelles modifications de calendrier, clôture de l'appel à projets, le présent règlement et le dossier de candidature seront accessibles sur le site de la Fondation.

ARTICLE 11 - Protection des données personnelles

Conformément aux dispositions des articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées auprès de la fondation ILYSE. Les candidatures remplies par les participants ainsi que les délibérations des jurys sont confidentielles. Les personnes ayant connaissance de leur contenu sont tenues au secret.

ARTICLE 12 - Acceptation

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats. Toute contestation quelle que soit sa nature relative au présent règlement ou à l'appel à projets sera tranchée souverainement et en dernier ressort par la fondation ILYSE.

Appel à projets clôturé

CONTACT

Pour toute question relative aux appels à projets de la fondation ILYSE, veuillez contacter :

Delphine Gréco, Déléguée générale

Courriel : delphine.greco@fpul-lyon.org